



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Examens : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 12266

### Texte de la question

M Jean-Pierre Brard appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux, sur les difficultés que rencontrent les enseignants de la conduite automobile du département de la Seine-Saint-Denis pour présenter leurs candidats aux épreuves du permis de conduire, difficultés qui vont considérablement s'accroître les mois prochains pendant les congés des inspecteurs. Cet état de fait démontre, une fois de plus, la totale incapacité du service de la formation des conducteurs à assurer la tâche qui devrait être la sienne : le service public ! Cela découle en bonne partie d'un système de réservation de places d'examen tout à fait inadapte et d'un manque d'examineurs. Cette pénurie de places d'examen, véritable atteinte à la liberté du travail, place les auto-écoles en difficultés financières inacceptables, les mettant dans l'impossibilité de faire face à leurs charges. Il lui demande donc quelles dispositions il compte prendre pour apporter une solution conforme à l'intérêt des auto-écoles et des candidats.

### Texte de la réponse

Reponse. - Pour les six premiers mois de 1989, les moyens mis en œuvre par le service des examens ont permis d'accorder aux établissements d'enseignement du département de la Seine-Saint-Denis 23 958 places d'examens. Pendant les vacances d'été, grâce à une gestion stricte des congés des inspecteurs, les taux de présence n'ont jamais été inférieurs à 66 p 100 en juillet et 50 p 100 en août. Dans la mesure où la moitié des candidats obtient un résultat favorable dès la première présentation, les candidats ajournés ont eu la possibilité de se présenter près de trois fois chacun. On constate toutefois que, sur 100 candidats se présentant pour la première fois, quarante-et-un obtiennent leur permis de conduire contre quarante-neuf en moyenne nationale. Ce faible taux de réussite est, en partie, à l'origine des difficultés rencontrées par les auto-écoles qui obtiennent de trop mauvais résultats. Or, cette situation se traduit pour le service par une amputation importante de sa capacité de travail, préjudiciable à l'ensemble des candidats et des enseignants de la conduite. S'il est exact qu'au cours du deuxième semestre 1988 quelques difficultés de fonctionnement ont été observées en raison de la maladie de plusieurs inspecteurs, toutes dispositions ont aussitôt été prises pour pallier ces défaillances. Par ailleurs, il a été décidé d'affecter un inspecteur supplémentaire dans ce département au 1er juillet 1989, ce qui permettra au service des examens de fonctionner dans de meilleures conditions au bénéfice des candidats au permis de conduire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Brard Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12266

**Rubrique :** Permis de conduire

**Ministère interrogé :** transports routiers et fluviaux

**Ministère attributaire** : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 avril 1989, page 1887